

Oui à un fonds pour toutes les victimes de médicaments

Les médicaments Mediator° (*benfluorex*) et Dépakine° (*acide valproïque*) sont associés à des désastres de santé publique, avec des procès en série, une intense couverture médiatique et des réactions politiques spectaculaires.

Des victimes plus ou moins entendues. Dans ces deux désastres, très différents, des victimes ont trouvé l'accès aux médias, et donc aux politiques, et ont été reconnues. Elles ont pu obtenir la promesse d'une indemnisation spécifique, plus rapide que ne leur aurait permis l'aboutissement d'un procès au civil contre la firme ou d'une procédure devant les CCI (Commissions de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales) (1à3).

Mais des victimes d'effets indésirables d'autres médicaments ont du mal à ce que des procès se mettent en place, à avoir accès aux médias, à attirer l'attention des politiques.

Ainsi, les victimes du *véralipride* (ex-Agréal°) retiré du marché en 2007 ont déposé les premières plaintes en 2010 en raison de troubles extrapyramidaux et psychiques, causés par ce neuroleptique proposé sans efficacité démontrée au-delà d'un effet placebo dans les bouffées de chaleur de la ménopause. La date d'une première audience n'est toujours pas connue fin 2016 (4,5).

Autre exemple, les victimes du *DES* (*diéthylstilbestrol-Distilbène*°) continuent de se battre une par une. Les procédures judiciaires traînent en longueur et demandent un engagement financier et psychologique considérable des victimes. Et il y a aussi les victimes atteintes en moins grand nombre, comme par exemple les victimes du gravissime syndrome de Lyell (6).

Dans tous les cas, les victimes ou leur famille sont confrontées à des souffrances, puis à des difficultés insurmontables pour être reconnues, aidées, indemnisées (7).

Stop au déni. Plutôt que de multiplier des fonds d'indemnisation en fonction du bruit médiatique, pourquoi ne pas admettre une fois pour toutes la réalité des milliers de victimes annuelles de médicaments et mettre en place un fonds unique pour toutes les victimes ? Un fonds abondé par les firmes ou leurs assureurs, comme le fonds pour les victimes d'accidents de la route abondé par les assureurs automobiles suite à la loi Badinter de 1985, afin d'inciter les firmes à éviter ces accidents (8).

Il manque encore une volonté politique d'aider toutes les victimes et de reconnaître que les accidents médicamenteux sont quotidiens, et non exceptionnels comme leur médiatisation spectaculaire pourrait le faire croire.

©Prescrire

Extraits de la veille documentaire Prescrire

- 1- "Décret n° 2011-932 du 1^{er} août 2011 relatif à l'indemnisation des victimes du *benfluorex*" *Journal Officiel* du 4 août 2011 : 5 pages.
- 2- "Spécialités pharmaceutiques comprenant de l'*acide valproïque* (Dépakine° et dérivés). Marisol Touraine annonce la mise en place d'un dispositif d'indemnisation pour les familles" Communiqué de presse du 24 août 2016 : 2 pages.
- 3- Collectif Europe et Médicaments et coll. "Victimes d'effets indésirables graves de médicaments" Février 2015 : 29 pages.
- 4- Prescrire Rédaction "Agréal° : retrait du marché, enfin !" *Rev Prescrire* 2007 ; **27** (290) : 899.
- 5- "Catastrophe sanitaire de l'Agréal°". Site www.aaavam.eu consulté le 7 octobre 2016 : 1 page.
- 6- Site www.amalyste.fr.
- 7- Prescrire Rédaction "Victimes d'effets indésirables de médicaments : peu de progrès" *Rev Prescrire* 2015 ; **35** (386) : 943.
- 8- "Loi n° 85-677 du 5 juillet 1985 tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation" Version consolidée au 7 octobre 2016 : 14 pages.

